

PROCES REDA KRIKET | APPELS DU PNAT, DU PARQUET GENERAL ET DE REDA KRIKET

jeudi 22 avril 2021, par [Thémis](#)

Le vendredi 9 avril 2021, la Cour d'assises spécialement composée de Paris a reconnu coupable de l'infraction d'association de malfaiteurs criminelle terroriste quatre des sept accusés renvoyés devant la Cour dans le cadre du procès dit de la « cellule d'Argenteuil ».

Elle a condamné les trois principaux accusés, - Reda KRIKET, Anis BAHRI et Abderrahmane AMEUROUD à 24 années de réclusion criminelle. Miloud FEIA, autre accusé, a été condamné à 12 années de réclusion criminelle tandis que Yasin ALAMI, le cinquième accusé à 8 ans de prison. Elle a toutefois acquitté Soufiane BELOUAFI et Rabah MENIKER.

Les avocats généraux, lors de leurs réquisitions, le mardi 6 avril 2021, avait présenté la procédure comme « intense » tant par la quantité d'armes retrouvées dans l'appartement de Reda KRIKET que d'explosifs. Ils avaient précisé que, même en l'absence de blessés et de morts, la gravité intrinsèque d'actes préparatoires d'un projet d'attentat peut justifier une longue peine à l'encontre des accusés. Ils avaient tout d'abord demandé à la Cour de déclarer coupable les sept accusés pour association de malfaiteurs criminelle terroriste.

Présentés comme des individus radicalisés, engagés dans la mouvance djihadiste, et ayant fait le choix de l'extrême violence, les avocats généraux avaient requis à l'encontre de Reda KRIKET, Anis BAHRI et Abderrahmane AMEUROUD, qu'ils ont qualifié de « trio à la manœuvre » de ce projet d'attentat, la peine de la réclusion criminelle à perpétuité. Quant aux autres accusés devant la Cour, les avocats généraux avaient requis - 13 années de réclusion criminelle à l'encontre de Miloud FEIA, 10 années de réclusion criminelle pour Yasin ALAMI ; 8 années de réclusion criminelle pour Soufiane BELOUAFI et 4 années pour Rabah MENIKER.

Le Parquet National antiterroriste, jugeant insuffisantes les condamnations de Yassin ALAMI, d'Abderrahmane AMEUROUD, d'Anis BAHRI et de Reda KRIKET, prononcées par la Cour, a décidé d'interjeter appel.

De son côté, le Parquet Général a également interjeté appel à l'encontre de Soufiane BELOUAFI, remettant ainsi en cause l'acquittement prononcé par la Cour d'assises.

Quant à Reda KRIKET, il a décidé d'interjeter appel sur les condamnations prononcées à son encontre.

Yassin ALAMI, Abderrahmane AMEUROUD, Anis BAHRI, Reda KRIKET et Soufiane BELOUAFI se retrouveront donc tous les cinq en appel, pour être jugés une seconde fois par la Cour d'appel spécialement composée de Paris. A la différence de la Cour d'assises spécialement composée qui regroupe sept magistrats, les accusés se retrouveront devant neuf magistrats professionnels en appel.